

Le comité de pilotage du 23 septembre 2013 a pris acte de la décision du gouvernement, présentée par le Premier Ministre le 9 juillet dernier, de retenir au titre des grands projets d'infrastructure des investissements compris entre 28 et 30 Mds €, sur la base des conclusions de la Commission Mobilité 21 remises le 27 juin dernier au Ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Cette décision bénéficie tout particulièrement à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui est concernée par près d'un quart des investissements de ce programme national et qui voit ainsi reconnu son retard en termes d'infrastructures de transport. Par ailleurs, la Commission avait souligné l'évolution favorable d'un projet de LGV vers un projet de Ligne Nouvelle, entre Marseille et l'Italie, réalisable par étapes, avec une priorité donnée aux transports du quotidien ; projet qu'il est préférable de démarrer par les secteurs où les limites de capacité du réseau ferroviaire actuel sont d'ores et déjà atteintes.

Il s'agit donc de donner la priorité au traitement des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen, de décongestionner les entrées des gares de Marseille et Nice, et la gare de Marseille Saint-Charles, en réalisant ces opérations d'ici 2030 (aménagement de priorité 1).

Dans ce contexte, Frédéric CUVILLIER a décidé, le 21 octobre 2013, d'accélérer le rythme des études pour ces travaux. Cela inclut :

- Le traitement du nœud ferroviaire marseillais, de Marseille à Aubagne (2,5Md €) correspondant à la création d'un tunnel pour permettre la traversée souterraine de Marseille, la création d'une nouvelle gare à quatre voies à quai, souterraine également, sous Marseille Saint-Charles, et la réalisation d'une quatrième voie dans la vallée de l'Huveaune entre Marseille et Aubagne.
- Le traitement du nœud ferroviaire azuréen, de Nice à la Siagne (4,2 Mds €) correspondant à la création d'une ligne nouvelle entre Nice et La Siagne, et au-delà, à l'Ouest de Cannes, jusqu'à la jonction avec la ligne Cannes-Grasse, et la création de deux gares nouvelles.

L'objectif est de parvenir à la déclaration d'utilité publique en 2017 pour ces deux sections.

Frédéric CUVILLIER a ainsi demandé au préfet de la région PACA, préfet coordonnateur des études, et au président de RFF de lui proposer, pour la fin de l'année 2013, une Zone de Passage Préférentielle (ZPP) pour la section « Marseille / Aubagne » et pour la section « Siagne / Nice » ; cette ZPP constituera la base sur laquelle seront ensuite poursuivies les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

A cet effet, un dispositif d'information et de consultation, sous l'égide des Préfets de départements, a permis de présenter aux élus et aux acteurs la ZPP des aménagements de la priorité 1, lors de deux Commissions consultatives (le 28/10 dans les Alpes-Maritimes et le 8/11 dans les Bouches-du-Rhône) et de deux Comités territoriaux (le 8/11 dans les Alpes-Maritimes et le 20/11 dans les Bouches-du-Rhône).

Puis, les objectifs du projet et la Zone de Passage Préférentielle sont présentés au public, au cours d'une période d'information et de consultation menée du 21 novembre au 20 décembre 2013. Les citoyens sont invités à venir découvrir le projet en détails et à donner leur avis sur le site www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr. Des documents d'information du projet et de la ZPP sont également consultables dans les mairies concernées (liste disponible sur le site Internet).

Jean-Michel CHERRIER
Directeur Régional Adjoint RFF PACA